

Départements : services sociaux et médico-sociaux dans la tourmente !



Réunion SMS à Toulouse

Une situation sociale très dégradée

Les politiques économiques mises en œuvre depuis plus de 30 ans n'ont fait qu'accroître la précarité, le chômage et la paupérisation dans le pays.

Dans ce contexte, les agents des services sociaux et médico-sociaux (SMS) sont confrontés à une souffrance toujours plus forte des usagers. Ils doivent faire face à une situation sociale explosive.

Les politiques d'austérité budgétaire mises en œuvre s'opposent aux besoins des usagers. La réduction constante de l'ensemble des moyens de service public développe la polyvalence des agents et une gestion bureaucratique. Les SMS sont de plus en plus soumis aux risques professionnels et psychosociaux.

L'UNDR observe que les gouvernements qui se succèdent, persèverent imperturbablement et de plus en plus au-

toritairement dans des choix qu'ils partagent et mettent en œuvre avec le soutien de l'«Establishment», mais pourquoi ?

La République, engagée vers un « nouvel état », un autre pacte social

En fait, cette situation répond à un choix politique visant à réorienter la redistribution des richesses.

La philosophie de ce choix n'est évidemment pas de répondre aux nécessités de solidarité définies par le pacte républicain et au Service Public qui en découle.

Ainsi, la République est entrée dans une phase de « big-bang » institutionnel. Son indivisibilité, son principe d'égalité uniforme de traitement et de droit sont remis en cause.

La réforme des territoires, la mutualisation des services, des fonctions et des tâches, la remise en cause des droits et garanties sociales, du Code du travail, du Statut de la Fonction Publique, du Service Public, s'établissent progressivement.

Les dernières déclarations et annonces du Gouvernement Macron/Philippe, exprimées lors de la Conférence nationale des territoires du 17 juillet 2017, sont en cohérence.

« Qui veut tuer son chien l'accuse d'avoir la rage ! »

Dans cette situation choisie par nos gouvernants, l'ensemble des agents publics sont livrés à l'opprobre de tous. Eux, ces « privilégiés », ces « nantis », ces « ronds-de-cuir » à la base de tous les maux de « la société » : « trop nombreux », « trop payés », « trop protégés », ils « ne travaillent pas assez », « fainéants ».

Réforme toujours « en marche », SMS dans la tourmente !

Le Gouvernement met en œuvre en 2013 un « plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ». Il est suivi en 2015 par les « états généraux du travail social » ouverts sur la thématique « action publique et besoins des usagers ».

Ces états généraux ayant viré au fiasco, un rapport visant à « reconnaître et valoriser le travail social » est remis au Gouvernement en juillet 2015. Il ressort de tout cela un « plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement social » de 26 mesures et 4 thématiques présentées en octobre 2015. La plupart des propositions ont été adoptées par le Gouvernement mais la « reconnaissance et la valorisation du travail social » est en reste.

Dans la suite, est créé par décret le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (DEAS) en janvier 2016. Cette mesure fusionne les diplômes



d'aide médico-psychologique (AMP), d'auxiliaire de vie sociale et d'auxiliaire de vie scolaire (AVS). Censé apporter plus de simplicité et de lisibilité en matière de certifications et de diplômes, il organise en fait la polyvalence des agents au sein des structures collectives, à domicile ou en milieu scolaire. Il met fin aux spécificités professionnelles attachées aux différents diplômes ainsi qu'à l'exercice professionnel spécifique en fonction notamment des publics, des missions et des structures.

Vient également l'arrêté ministériel de mars 2017. Il porte création d'une nouvelle classification de certains diplômes du travail social suivant une nomenclature des niveaux de formation. Aujourd'hui encore, les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique reconnaissent le diplôme pour déterminer l'accès à l'emploi et la carrière des agents. Désormais, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018, à l'issue de la formation entamée, les diplômés d'Etat d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur technique spécialisé et de conseiller en économie sociale familiale seront classés au niveau II de la nomenclature des paliers de for-

mation, tandis que les anciens diplômés resteront classés au niveau III.

Les travailleurs sociaux actuellement classés dans la catégorie B seront reclassés au plus bas niveau de la catégorie A (« *petit A* »). De même, les titulaires des diplômes d'Etat obtenus jusqu'en juin 2020 seront finalement moins rémunérés que leurs collègues diplômés à partir de juin 2021. A diplôme égal, cette mesure bafoue l'égalité de droit et de traitement.

Puis arrive le nouveau gouvernement Macron/Philippe et son ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin. Ce « gouvernement primeur », fraîchement installé, estime avoir une légitimité pour aller toujours plus loin et frapper toujours plus fort le Service Public et sa Fonction Publique d'un mépris idéologique et de classe bien « *en marche* ! ».

Le report d'un an de la poursuite de l'application du protocole « *Avenir de la Fonction Publique / Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations* » (AFP-PPCR) est annoncé en octobre 2017. Est donc notamment reporté au 1^{er} février 2019, le passage en « *petit A* » des travailleurs sociaux.

Ainsi, comme tous les agents de la Fonction Publique, les agents SMS sont sacrifiés. Enfin, si cela peut mettre un peu de baume sur les coups portés aux Départements par la diminution régulière de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

« RESISTER » : une urgence, un engagement de tous au sein de l'UNDR

Dans cette situation, résister est une nécessité mais aussi un devoir. Pour cela, l'action syndicale est essentielle. Informer et former relève de la mobilisation et de l'engagement de tous les acteurs de terrain.

Au travers de leurs syndicats, les camarades SMS des Départements sont engagés et s'organisent au sein de l'UNDR.

Leur mobilisation s'effectue aussi aux côtés des camarades et des agents des deux autres versants de la Fonction Publique (Hospitalière et Etat) dans le cadre des commissions fédérales et de l'UIAFP.

Le 20 novembre 2017, l'UNDR met en œuvre avec le syndicat des personnels du Département de la Haute-Garonne une formation syndicale sur le thème « *Travail social / Big-bang social* ».

Cette initiative, portée par le Bureau Exécutif et la Commission Exécutive de l'UNDR les 18 et 19 octobre 2017, débouchera sur d'autres en France et en outre-mer. Un calendrier est en cours d'élaboration. Sont déjà engagés dans cette démarche les syndicats des Départements de l'Hérault, du Territoire-de-Belfort...